

Coronavirus Covid19
Recommandations de reprise d'activité**AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, ASSISTANTE MATERNELLE****COVID-19** Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourageSe laver les
mains très
régulièrementTousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoirUtiliser des
mouchoirs à
usage uniqueSaluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades

Les conseils proposés sont établis en l'état actuel des connaissances scientifiques et légales, ils ne soustraient pas l'Autorité Territoriale à l'obligation d'évaluer les risques professionnels et mettre en place des mesures de prévention.

PREPARATION DE LA REPRISE D'ACTIVITE

- **Préparer les locaux**
 - ✓ Aérer régulièrement les locaux (15 minutes toutes les 3 heures).
 - ✓ Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de ventilation et de climatisation ; ne pas obstruer les orifices d'entrée d'air, supprimer le recyclage de l'air si possible.
 - ✓ Purger les canalisations d'eau froide et chaude : faire circuler l'eau (10 min) et contrôler la température (pour éviter les brûlures) ; Procéder à des analyses légionnelles pour les points à risque (douches et douchettes).
 - ✓ Si l'établissement a été utilisé durant la période de confinement, notamment dans les 5 derniers jours précédant l'ouverture, prévoir un nettoyage approfondi des locaux, sinon un nettoyage classique.
- **Equiper les locaux**
 - ✓ Garnir tous les lavabos de savon (savon liquide au mieux par distributeur automatique), d'essuie-mains à usage unique et de poubelles équipées d'un sac et d'un couvercle commandé au pied.
 - ✓ Prévoir un stock de gel hydroalcoolique à disposition du personnel UNIQUEMENT (les enfants ne doivent pas avoir accès au gel hydroalcoolique, cela peut être dangereux pour eux).
 - ✓ Afficher les consignes sur le lavage des mains sur chaque point d'eau.



- ✓ Prévoir en quantité suffisante le matériel, les produits d'entretien des locaux, des surfaces et les équipements de protection individuelle correspondants (ex : gants, masques).
 - ✓ Trier les jouets pour ne conserver que ceux faciles d'entretien et éventuellement permettre une rotation afin de faciliter l'entretien.
- **Organiser l'accueil des enfants**
- ✓ Contacter les familles pour évaluer le nombre d'enfants accueillis (demander aux familles de se prononcer pour une période déterminée).
 - ✓ Décider des mesures organisationnelles et techniques en concertation les parents et les agents (cf. recommandations dans les paragraphes suivants).
 - ✓ Afficher les modalités d'accueil et d'organisation à l'entrée de l'établissement ; afficher également, en différents endroits, le rappel des mesures barrières.
 - ✓ Réviser le plan de nettoyage des locaux en tenant compte des mesures sanitaires renforcées.

MISE EN ŒUVRE DE LA REPRISE D'ACTIVITE

➤ RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES

Limiter la taille du groupe à 10 enfants. Plusieurs groupes peuvent être encadrés s'ils ne se croisent pas. Intégrer le plus en amont possible les agents dans l'élaboration des consignes de sécurité.

Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).

Mise à sa disposition de solution hydro alcoolique.

Organiser l'accueil (gestion des flux, aménagement de l'espace ...) afin de respecter les mesures barrières.

Etablir un plan de circulation.

Nettoyer et désinfecter régulièrement les plans de change et les pots (si possible pots individuels) (cf. fiche entretien).

➤ RECOMMANDATIONS COLLECTIVES

Temps collectif:

Délimiter les espaces en commun des espaces dédiés aux personnels afin de limiter les croisements et les passages.

Limiter la taille du groupe à 10 enfants. Plusieurs groupes peuvent être encadrés s'ils ne se croisent pas.

Organiser l'espace et les activités de manière à ce que les groupes ne se croisent pas.

Limiter la circulation d'objets (jouets) entre les enfants.

Temps d'activité :

Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être facilement désinfectées (tissus ...).

Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer un nettoyage après chaque manipulation.

Pour les activités manuelles, privilégier l'utilisation de matériels individuels jetables (pots de peinture...) ou à défaut assurer un nettoyage régulier adapté.

Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrières et la distanciation physique.



Temps des soins :

L'agent devra porter des EPI adaptés (surblouse, lunettes ou visière, masque, cf ci-après dans les recommandations individuelles).

Une vigilance particulière devra être accordée aux gestes ayant un haut risque de transmission de germes respiratoires (contact étroit avec sécrétions buccales et nasales).

Les déchets (compresses, pipettes de sérum physiologique, couches...), devront immédiatement être éliminés dans une poubelle fermée avec ouverture à pédale (au pied). Le linge (lingettes lavables le cas échéant, langes...) devra être isolé dans des bacs fermés juste après son utilisation. Privilégier les lingettes jetables (type cotopads) pour les soins en lien avec la sphère ORL.

Le plan de change et le matériel utilisé devront être nettoyés entre chaque enfant.

L'agent devra se laver les mains à l'eau et au savon ou effectuer une friction hydroalcoolique avant et après les soins donnés à l'enfant.

Temps des repas :

Veiller à nettoyer les sièges d'allaitement après chaque biberon.

Limiter le nombre d'enfants par table.

Prévoir des repas déjà prédécoupés ou moulinés pour les maternelles pour ne pas manipuler les couverts d'un enfant à l'autre. Si un enfant a besoin d'être aidé pour le repas, porte un masque et se frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique entre chaque enfant.

Le linge (bavoirs...etc) devra être isolé dans des bacs fermés immédiatement après le repas.

Temps de sieste

Respecter l'espacement d'au moins 1 m entre les lits.

Organiser le ramassage du linge sale dans des sacs fermés acheminés directement en lingerie ; réaliser régulièrement le nettoyage du dortoir.

Ne pas secouer draps et couvertures

➤ RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

- Port d'une tenue de travail dédiée : prévoir des blouses tissus, pas de travail en civil ; Pour les soins, il est recommandé de porter une surblouse en tissu ou jetable. Les vêtements de travail en tissus devront être lavés au sein de la structure.
- Port du masque : Selon les recommandations les plus récentes au moment de la rédaction de la présente fiche, le masque UNS Cat. 1 est recommandé. Le masque FFP2 ou chirurgical est laissé en priorité aux personnels soignants
- Pour les soins (change et soins ORL) : port de lunettes de protection ou visière à défaut.

NB : Pas de port de bijoux sur les mains et avants bras.



Que faire si un agent présente des symptômes évocateurs d'un COVID19 ?

En cas des symptômes signalés par un agent (fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat) :

- ✓ Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée. Lui fournir un masque chirurgical.
- ✓ Mobiliser le sauveteur secouriste du travail équipé d'un masque chirurgical.
- ✓ En l'absence de signes de gravité, prendre contact avec le médecin traitant et après avis organiser le retour à domicile.
- ✓ En cas de signes de gravité, contacter le 15 pour une prise en charge.
- ✓ Si le cas covid est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront effectuées par des acteurs locaux dédiés pour le contact-tracing.
- ✓ Attendre plusieurs heures puis nettoyer le poste, les équipements de travail et les locaux.
- ✓ Prévenir le médecin de prévention et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, en cas de covid 19 avéré.

Que faire si enfant présente des symptômes du COVID ?

Formaliser une procédure interne intégrant les principes suivants :

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel de l'établissement doit conduire à l'éviction immédiate de l'enfant. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée. Le port du masque pédiatrique pour l'enfant pourra être préconisé selon son âge et son degré de compréhension.
- En cas de symptômes évocateurs, les parents de l'enfant seront avertis et devront assurer la réalisation d'un test de dépistage chez leur enfant dans un centre prévu à cet effet. L'enfant ne peut pas être accepté de nouveau dans l'établissement sans le résultat de ce test.

Lorsqu'un cas est identifié dans un établissement, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

- Diagnostic le plus précoce possible de tous les enfants ayant été en contact avec ce cas.
- Fermeture de l'établissement selon protocole établi en interne.

L'organisation pour la gestion d'un cas suspect devra être mise en place avant le 11 mai et devra être connue des parents et des personnels des établissements scolaires.

